

Compte-rendu de la réunion du 16/03/2018 à 19h45
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, CHRISTIAN BIENVENU, JOSIANE CALDERONI, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, FRANÇOIS COSSUT, CHRISTINE DA SILVA, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, GERARD FOSSE, CATHERINE GARNIER, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, CAROLINE GUERIN (SUPPLÉANTE DE NADINE CARON), ACHILLE HOURDE, SEBASTIEN LASCOURREGES, THIERRY LE BRAS, PASCAL MEHEUT, PHILIPPE MIMMAS, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, ARNAUD ROUSSEAU, DANIEL SEVILLANO ET FRANCINE THIERY.

Était présente sans voix délibérative :

MARIE-PIERRE RICHARD.

Absents et ayant donné pouvoir :

ANNIE CHASTAGNOL À GERARD FOSSE, NICOLLE CONAN À JOSIANE CALDERONI, JEROME GARNIER À PASCAL MEHEUT, JEAN-DENIS LIMOSIN À FRANCIS CHESNÉ, DANIEL NICOLAS À DOMINIQUE DUCHESNE, MARIE-CLAUDE ROBERT À CHRISTIAN BIENVENU, CELINE VAN BEEK À SEBASTIEN LASCOURREGES ET DOMINIQUE ZAZZERA À THIERRY LE BRAS.

Absents :

MARY BICHBICH, FRANCIS ELU, ISABELLE KRAUSCH, BERNARD LAQUAY, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS ET DENIS WALLE.

Assistaient à la réunion :

S. BLAIS, M. DUCHESNE, C. KUNDOLFF et A. LAFFORGUE, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 31 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence et propose d'élire M. CARRE comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose aux élus de faire une minute de silence en mémoire de M. BARBAUX, Président du Conseil départemental, décédé le 25 février. Il rend hommage à un très grand défenseur de la ruralité et à un homme d'une rare qualité.

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire par A. LAFFORGUE, M. EELBODE fait état de la remarque de M. ELU de consigner ses excuses pour son absence à cette réunion. Il propose alors aux délégués de formuler leurs remarques sur le compte-rendu.

En l'absence d'autre remarque, il invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 9 février 2018.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés, M. HOURDE s'étant abstenu.

M. EELBODE propose aux délégués de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-dessous.

TYPE D'ACTE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
Commande	REPLACEMENT DES BOITIERS D'ALARME INCENDIE DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES	DPIM	2 240,00 €	13/02/18
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN SPECIFIQUE PISCINE	LONZA	1 174,94 €	13/02/18
Marché	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE DE LA PYRAMIDE JEAN DIDIER	OTIS	2 260,00 €	13/02/18
Acte d'exécution	ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU (PHASE 2-LOT2)-CONSTRUCTION D'UN POSTE DE REFOULEMENT ET D'UN SURPRESSEUR D'EAU POTABLE - DECLARATION DU SOUS-TRAITANT MARIE TP POUR DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT, RESEAUX ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS	P.R. SECURITE	42 612,04 €	15/02/18
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE AUTOLAVEUSE POUR LE GYMNASE ROGER BRICOGNE	UGAP	2 691,55 €	28/02/18
Commande	ELAGAGE DES ARBRES – GYMNASE ROGER BRICOGNE	SYLVAIN ENVIRONNEMENT II	1 190,00 €	28/02/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE THEATRE DU 08/03/18	MDS AUDIO	3 326,90 €	28/02/18
Commande	FORMATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS	CHAMBRE DES ASSOCIATIONS	2 250,00 €	02/03/18
Commande	REQUALIFICATION DE LA POMPE DE LA LAGUNE PISCINE	VEOLIA EAU	1 930,00 €	02/03/18
Marché	PRESTATION DE GEOMETRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE	ARPENTUDE	4 747,00 €	08/03/18
Commande	ELAGAGE DES ARBRES – POLE DE SERVICES	SYLVAIN ENVIRONNEMENT II	4 000,00 €	09/03/18
Marché	ACCORD CADRE POUR LES ETUDES GEOTECHNIQUES G1 G2 ET G4 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE	ABROTEC	Maximum 80 000 €	14/03/18

21 actes d'un montant inférieur à 1000,00 € H.T. chacun ont été signés, depuis le 10 février 2018, pour un montant total de 7 030,38 € H.T..

M. LASCOURREGES indique que le Conseil sera invité à procéder à l'élection des représentants des syndicats de rivière dans le cadre de la compétence GEMAPI à l'issue des élections programmées dans la Commune de Lizy-sur-Ourcq. Il précise que ce décalage est d'autant moins pénalisant qu'une Loi relative à l'exercice des compétences dans le domaine de la GEMAPI adoptée le 21 décembre dernier introduit de la souplesse dans la mise en place de cette compétence par les intercommunalités au 1er janvier 2018.

Il rappelle l'invitation faite aux Communes de proposer des représentants, en particulier des Conseillers Municipaux ;

M. MIMMAS demande si il appartient aux seuls maires de désigner les représentants, dans la mesure où le Maire de Congis-sur-Thérrouanne a refusé sa candidature. M. LASCOURREGES indique que la décision sera prise par le Conseil communautaire sur la base de candidatures directes ou transmises par les Maires, la seule obligation étant, pour les Conseillers municipaux, de faire part de leur candidature par courrier à la Communauté de communes.

M. PICAUD souligne l'importance de privilégier des représentants volontaires et compétents, même s'ils ne sont pas Conseillers communautaires.

M. LASCOURREGES précise qu'un conseiller peut siéger à plusieurs syndicats et qu'à l'avenir il sera envisageable de créer un gros syndicat gestionnaire à l'échelle du territoire.

Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public «Inter-Scot pour le développement de nos territoires» : autorisation donnée au Président de signer la convention (annule et remplace la délibération 2017-12/01)

M. EELBODE rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le 8 décembre 2017, le Conseil communautaire a validé la démarche de GIP « Inter-Scot pour le développement des territoires » aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, de la Communauté de communes de Plaines et Monts de France, de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France et des Départements de la Seine et Marne et du Val d'Oise, dans la perspective de développer un travail de planification sur l'ensemble des territoires concernés de la Seine et Marne et du Val d'Oise

Il remarque alors que le Département du Val d'Oise n'ayant pas souhaité formaliser son engagement dans cette démarche, le Conseil est invité à se prononcer de nouveau sur ce projet dans lequel l'équilibre EPCI et Département reste le même, le Département de Seine-et-Marne prenant à sa charge les 10 % qui incombaient au Département du Val d'Oise.

Le Conseil est par conséquent invité à se prononcer sur le nouveau texte de la convention constitutive.

Mme DUCHESNE demande où en est le projet de M. BARBAUX, qui s'était battu pour que la Seine-et-Marne soit englobée dans le Grand Paris.

M. EELBODE rappelle que c'est dans le cadre de la formation du Grand Paris que l'agglomération de Roissy Pays-de-France, craignant de se faire dépecer, a initié la démarche du GIP. Il informe le Conseil qu'il existe désormais deux grandes orientations qui doivent être tranchées par le Président de la République. Dans la première version, le Grand Paris engloberait les trois départements de la petite couronne, ainsi que l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et le plateau de Saclay, livrant ainsi à elles-mêmes les autres communes de ces deux derniers territoires, et privant les départements concernés, à savoir le Val d'Oise, la Seine-et-Marne et les Yvelines, des ressources qu'ils induisent. M. EELBODE indique que le Président BARBAUX considérerait qu'il fallait laisser de la richesse dans les départements. Il souligne que dans cette version, le grand Paris est resserré et très riche. Dans la seconde orientation, le Grand Paris engloberait toute la région Île-de-France, et serait composé de vastes intercommunalités qui reprendraient des ou les compétences des Départements.

Soulignant que les deux solutions sont sur la table, M. EELBODE remarque qu'il lui semble judicieux, pour l'heure, de montrer une capacité des élus locaux à se rassembler sur un territoire. Il invite le Conseil à se prononcer sur la démarche de GIP dans sa nouvelle configuration et à l'autoriser à signer tout document permettant de formaliser cette démarche

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

INSTITUTION

Représentation au Syndicat Mixte d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de Marne-Ourcq

M. EELBODE rappelle qu'au cours de sa séance du 16 mai 2014, le Conseil a élu les représentants de la Communauté de communes aux différents Syndicats mixtes et notamment au Syndicat Mixte d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de Marne-Ourcq, à raison de 7 titulaires et 7 suppléants.

Ainsi, actuellement, les membres du Comité syndical sont pour le Pays de l'Ourcq :

Titulaires :	Poste 1 : M. GLOAGUEN	Poste 2 : P. EELBODE	Poste 3 : J.C. PIEQUET
	Poste 4 : A. ROUSSEAU	Poste 5 : F. CHESNE	Poste 6 : V. CARRE
	Poste 7 : G. FOSSE		

Suppléants : Poste 1 : R. PICAUD Poste 2 : B. GAUTIER Poste 3 : Y. PARIGI
Poste 4 : J. CALDERONI Poste 5 : P. MIMMAS Poste 6 : D. WALLE
Poste 7 : D. DUCHESNE

Il invite alors le Conseil à procéder à l'élection d'un délégué titulaire afin de remplacer M. PIEQUET dont la démission de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal de la Commune de Lizy-sur-Ourcq a été acceptée par Mme le Préfet de Seine-et-Marne.

En réponse à M. SEVILLANO qui propose d'attendre les élections lizéennes pour procéder à cette élection, M. EELBODE souligne l'opportunité de pourvoir à ce remplacement. M. ROUSSEAU rappelle que le Syndicat Mixte Marne-Ourcq ne perdurera pas au delà du mois de juin.

M. EELBODE suscite les candidatures.

M. DUROUCHOUX est candidat au poste vacant.

En l'absence d'autre candidature, M. DUROUCHOIX est alors immédiatement installé comme délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Étude, de Programmation et d'Aménagement de Marne-Ourcq

Représentation au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne

M. EELBODE rappelle qu'au cours de sa séance du 16 mai 2014, le Conseil a élu les représentants de la Communauté de communes aux différents Syndicats mixtes et notamment au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne, à raison de 3 titulaires et 3 suppléants.

Il ajoute qu'au cours de sa séance du 7 octobre 2016 le Conseil a procédé à l'élection de M. Lascourrèges en remplacement de Mme Borniche au poste 1 de suppléant.

Ainsi, actuellement, les membres du Comité syndical sont pour le Pays de l'Ourcq :

Titulaires : Poste 1 : J.C. PIEQUET - Poste 2 : J. CALDERONI - Poste 3 : A. HOURDE

Suppléants : Poste 1 : S. LASCOURREGES - Poste 2 : B. BEAUVAIS - Poste 3 : D. WALLE

Il précise que les suppléants ont voix délibérative, dans leur ordre d'élection, en cas d'absence de titulaire.

Il invite alors le Conseil à procéder à l'élection d'un délégué titulaire afin de remplacer M. PIEQUET.

M. EELBODE suscite les candidatures.

Mme BEAUVAIS est candidate au poste vacant.

En l'absence d'autre candidature, Mme BEAUVAIS est alors installée comme délégué titulaire au Poste 1.

Constatant que Mme BEAUVAIS occupait un poste de suppléante, M. EELBODE invite alors le Conseil à procéder à l'élection d'un délégué suppléant afin de remplacer Mme BEAUVAIS.

Il suscite les candidatures.

M. LE BRAS est candidat au poste vacant.

En l'absence d'autre candidature, M. LE BRAS est alors installé comme délégué suppléant au Poste 2.

M. EELBODE indique alors qu'il n'est pas satisfait des retours de M. HOURDE, délégué titulaire, concernant le SMITOM. Il propose de soumettre au vote du Conseil son maintien, ou non, à ce poste.

Il invite M. HOURDE à s'exprimer.

M. HOURDE rappelle que le Conseil communautaire l'a élu délégué titulaire en 2014, suite à quoi le SMITOM lui a confié un mandat de Vice-Président, mandat maintenu après le changement de présidence de cette structure. Il indique qu'il a été la cible de critiques dès 2016 et qu'il avait écrit à ce sujet à M. EELBODE. Il fait part de son impression d'être désormais victime d'une « chasse à l'homme ». Il rappelle

son bilan, ayant en effet travaillé avec les services communautaires à la mise en place une aire de compostage sur le site du Pays de l'Ourcq en 2015. Il remarque qu'il travaille régulièrement avec l'agent communautaire en charge de la gestion des déchets. Il ajoute qu'il a proposé de présenter en détail les actions et les grands enjeux du SMITOM en réunion de Bureau ou de Conseil, proposition qui est restée sans suite. Il exprime enfin son ressenti, à savoir qu'il s'agit avant tout d'un problème de personne. Il indique qu'il a eu la chance de réaliser de belles choses en tant que Vice-Président au SMITOM, et qu'il ne démissionne pas, soulignant que le SMITOM saura tirer les conséquences de la décision du Conseil communautaire.

M. PARIGI indique que les menaces sont inacceptables.

M. EELBODE remarque qu'il ne pratique pas la chasse, du moins pas telle qu'évoquée dans les propos de M. HOURDE. Il renouvelle son souhait de changer la représentation de la Communauté de communes au SMITOM. Il rappelle que M. HOURDE n'a pas agi à l'époque où M. CHEVRIER, Conseiller de la Commune de Tancrou, avait fait part de la problématique des décharges sauvages en relation avec la nouvelle politique d'accès aux déchèteries.

M. HOURDE remarque qu'il s'est déplacé et qu'il a dialogué.

M. EELBODE indique qu'à titre personnel il considère que le travail de M. HOURDE ne convient pas, et qu'il propose au Conseil de s'exprimer sur cette question.

Mme CALDERONI, signale qu'avec M. HOURDE elle a fait remonter les problématiques rencontrées avec les déchèteries, mais que le Président de l'époque était fermé sur ce sujet, ce qui est susceptible de changer. Elle remarque que M. HOURDE a fait son travail.

M. PICAUD indique que les informations utiles à la préparation budgétaire s'agissant de la participation au SMITOM, ont été obtenues très tardivement et par l'intermédiaire des services.

Mme CALDERONI indique que le SMITOM n'a pas encore voté son budget.

M. PICAUD remarque que l'information était toutefois disponible mais qu'il a fallu passer par les services. Il ajoute qu'il est étonné que M. HOURDE dise travailler avec le service déchets de la Communauté de communes, car si c'était le cas il en serait informé. Il ajoute que pour travailler, la Communauté de communes a besoin de diverses informations et que ce sont toujours les services qui les demandent en direct aux services du SMITOM. Il demande, en ce cas, quelle est l'utilité des délégués.

M. EELBODE ajoute enfin qu'il réfute le terme de « chasse à l'homme ».

Il propose alors au Conseil de procéder aux opérations électorales, à bulletin secret, en répondant par OUI ou par NON à la question relative au maintien de M. HOURDE en tant que délégué titulaire au Poste 3.

Le Conseil communautaire désigne alors deux assesseurs : Mme GUERIN et M. LASCOURREGES et un secrétaire : M. DECHAMP.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au secrétaire qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la Communauté de communes. Le secrétaire l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont les suivants :

Votants	39
Blancs/Nuls	5
Suffrages exprimés	34

La majorité est donc atteinte avec 18 voix.

Nombre de voix obtenues :

	Nombre de voix
OUI	13
NON	21

M. EELBODE prenant acte de la décision du Conseil de ne pas maintenir M. HOURDE à son poste de délégué titulaire du SMITOM dit qu'il convient de pourvoir le poste devenu vacant et de procéder à l'élection d'un délégué titulaire.

M. EELBODE suscite les candidatures.

Sont candidats : MM. BELLANGER et BIENVENU.

M. BELLANGER précise qu'il est attentif aux problématiques des déchets et du fonctionnement des déchèteries. Il indique qu'il attend toujours des réponses de la part de M. HOURDE suite à la venue de ce dernier à Tancrou.

M. BIENVENU dit son intérêt pour la question des déchets verts et souhaite faire le maximum pour la propreté.

M. EELBODE propose alors au Conseil de procéder aux opérations électorales.

Il souligne que l'élection des délégués doit se faire au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour de scrutin a lieu à la majorité relative.

Le Conseil communautaire désigne alors deux assesseurs : Mme GUERIN et M. LASCOURREGES et un secrétaire : M. DECHAMP.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au secrétaire qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la Communauté de communes. Le secrétaire l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont les suivants :

Votants	39
Blancs/Nuls	0
Suffrages exprimés	39

La majorité absolue est donc atteinte avec 20 voix.

Nombre de voix obtenues :

Nom	Nombre de voix
BELLANGER	32
BIENVENU	7

M. BELLANGER ayant obtenu 32 voix, il est proclamé délégué titulaire au Poste 3.

Procès verbal de ces opérations électorales est dressé.

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Subvention au CIAS du Pays de l'Ourcq

M. EELBODE rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le Conseil communautaire a alloué une subvention de 310.000 € au CIAS afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement sur le premier trimestre 2018.

Il propose alors de se prononcer sur le montant définitif de subvention au CIAS pour l'année 2018 qui, compte tenu du travail de préparation budgétaire du CIAS, s'élèverait à 950.000 €. Il resterait donc à compléter la précédente attribution de 640.000 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention à l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de l'Ourcq

M. EELBODE rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le Conseil communautaire a alloué une subvention de 26.600 € à l'Office de Tourisme Communautaire afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement sur le premier trimestre 2018.

Il propose alors de se prononcer sur le montant définitif de subvention à l'OTC pour l'année 2018 qui s'élèverait à 79.800 €. Il resterait donc à compléter la précédente attribution de 53.200 €.

A la demande de M. EELBODE, Mme BEAUVAIS fait un point sur les projets sur lesquels l'OTC travaille actuellement : les deux expositions prévues au Donjon du Houssoy à Crouy-sur-Ourcq, avec le soutien de la Commune (l'une sur le centenaire et l'autre sur l'histoire du donjon, qui seront notamment visibles tous les samedis pendant six mois, de mai à novembre), la création d'un Office de Tourisme mobile qui pourrait se déplacer sur les lieux d'intérêt touristique du territoire, et la réalisation d'une carte touristique, dans le cadre d'une collaboration avec les territoires voisins.

M. EELBODE loue cette dynamique positive, malgré les faibles moyens du territoire, et souligne qu'il existe une demande locale. Il confirme qu'il est essentiel de travailler avec nos voisins en matière touristique.

Mme BEAUVAIS ajoute que les touristes ignorent les frontières territoriales. Elle indique que la carte sera dans un premier temps un support papier, mais qu'elle pourrait devenir numérique.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés, Mmes BEAUVAIS et GARNIER, MM. ETIENNE et SEVILLANO s'étant abstenus.

Reprise anticipée du résultat 2017 : débat et vote

M. GAUTIER informe le Conseil qu'il n'est pas possible de procéder, d'ores et déjà, à l'affectation du résultat du budget général et des budgets annexes, et propose par conséquent une reprise anticipée du résultat. Il précise que les montants annoncés ont été établis en conformité à la comptabilité du Receveur de la Communauté de communes et qu'il conviendra, dès que le compte administratif et le compte de gestion seront adoptés, de préciser lesdits montants en délibérant sur l'affectation du résultat 2017. Les montants correspondants seront éventuellement ajustés par décision budgétaire modificative.

Budget général

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture de fonctionnement 2016	5 414 720,75
Résultat de clôture d'investissement 2016	124 294,84
Solde des restes à réaliser	913,70
<i>Affectation 2016</i>	
1068 Virement à la section d'investissement	,00
Report à nouveau en fonctionnement	5 414 720,75

II) Exercice 2017 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	5 414 720,75
Solde d'exécution 2017	203 780,17
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2017	5 618 500,92

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	124 294,84
Solde d'exécution 2017	452 291,40
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2017	576 586,24

III) Restes à réaliser 2017 :

Dépenses	203 787,31
Recettes	,00
Solde des restes à réaliser 2017	-203 787,31
Capacité de financement en investissement	372 798,93

IV) Proposition d'inscription au Budget 2018 :

001 Résultat antérieur reporté en investissement	576 586,24
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	5 618 500,92
<i>Résultat de fonctionnement prévisionnel affecté</i>	<i>5 618 500,92</i>

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Hôtels d'entreprises

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture de fonctionnement 2016	299 998,02
Résultat de clôture d'investissement 2016	611 435,35
Solde des restes à réaliser en investissement	-175 172,69
<i>Affectation 2016</i>	
1068 virement à la section d'investissement	0,00
Report à nouveau en fonctionnement	299 998,02

II) Exercice 2017 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	299 998,02
Solde d'exécution 2017	-125 074,12
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2017	174 923,90

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	611 435,35
Solde d'exécution 2017	57 011,15
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2017	668 446,50

III) Restes à réaliser 2017 :

Dépenses	29 983,17
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser 2017 en investissement	-29 983,17
Capacité de financement prévisionnelle en investissement	638 463,33

IV) Proposition d'inscription au Budget 2018 :

001 Résultat antérieur prévisionnel reporté en investissement	668 446,50
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	174 923,90
<i>Résultat de fonctionnement prévisionnel affecté</i>	<i>174 923,90</i>

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone de Grandchamp

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture de fonctionnement 2016	-36 324,88
Résultat de clôture d'investissement 2016	76 403,44
Solde des restes à réaliser en investissement	-94 500,00
Affectation 2016	
1068 Virement à la section d'investissement	0,00
Report à nouveau en fonctionnement	-36 324,88

II) Exercice 2017 :

a) Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	-36 324,88
Solde d'exécution 2017	-12 638,79
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2017	-48 963,67

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	76 403,44
Solde d'exécution 2017	1 261,50
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2017	77 664,94

III) Restes à réaliser 2017 en investissement :

Dépenses	-94 500,00
Recettes	70 125,00
Solde des restes à réaliser 2017 en investissement	-24 375,00
Besoin de financement en investissement	53 289,94

IV) Proposition d'inscription au Budget 2018 :

001 Résultat antérieur prévisionnel reporté en investissement	77 664,94
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat prévisionnel à reporter en fonctionnement	-48 963,67
Résultat de fonctionnement prévisionnel affecté	-48 963,67

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe S.P.A.N.C.

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture d'exploitation 2016	11 565,26
Résultat de clôture d'investissement 2016	,00
Solde des restes à réaliser en investissement	,00
Affectation 2016	
1068 virement à la section d'investissement	,00
Report à nouveau en exploitation	11 565,26

II) Exercice 2017 :

a) Exploitation

Résultat antérieur reporté	11 565,26
Solde d'exécution 2017	276,95
Résultat prévisionnel de clôture d'exploitation 2017	11 842,21

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	,00
Solde d'exécution 2017	,00
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2017	,00

III) Restes à réaliser 2017 :

Dépenses	,00
Recettes	,00
Solde des restes à réaliser 2017	,00
Capacité de financement en investissement	,00

IV) Proposition d'inscription au Budget 2018 :

001 Résultat antérieur reporté en investissement	,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	,00
002 Résultat d'exploitation reporté	11 842,21
Résultat d'exploitation prévisionnel affecté	11 842,21

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif

I) Pour mémoire :

Résultat de clôture d'exploitation 2016	5 950 850,80
Résultat de clôture d'investissement 2016	347 995,69
Solde des restes à réaliser en investissement	-617 219,59
<i>Affectation 2016</i>	
1068 Virement à la section d'investissement	600 000,00
Report à nouveau en exploitation	5 350 850,80

II) Exercice 2017 :

a) Exploitation

Résultat antérieur reporté	5 350 850,80
Solde d'exécution 2017	655 815,31
Résultat prévisionnel de clôture d'exploitation 2017	6 006 666,11

b) Investissement

Résultat antérieur reporté	347 995,69
Solde d'exécution 2017	-606 715,82
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2017	-258 720,13

III) Restes à réaliser 2017 :

Dépenses	2 130 653,73
Recettes	1 761 979,00
Solde des restes à réaliser 2017	-368 674,73
Capacité de financement en investissement	-627 394,86

III) Proposition d'inscription au Budget 2018 :

001 Solde d'exécution antérieur reporté en investissement	-258 720,13
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	627 394,86
002 Résultat d'exploitation reporté	5 379 271,25
Résultat d'exploitation prévisionnel affecté	6 006 666,11

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Taux de contributions directes 2018 : débat et vote

M. GAUTIER rappelle que le Conseil est appelé à fixer les taux additionnels de la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti, et la taxe foncière non-bâti ainsi que le taux de cotisation foncière des entreprises – unique. Il précise que ce dernier est en cours de lissage (pour la troisième année sur les cinq) sur le territoire des communes membres de la Communauté de communes.

Il propose le maintien des taux 2017, pour la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises à savoir :

- taxe d'habitation 7,06 %
- taxe foncière bâti 3,40 %
- taxe foncière non-bâti 8,47 %
- cotisation foncière des entreprises 19,34 %

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) : débat et vote

M. GAUTIER invite S. BLAIS à exposer le coût estimatif du service Collecte et traitement des déchets pour l'année 2018.

Conformément à l'avis de la Commission des Finances, M. GAUTIER propose de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 17,75 % pour 2018. M. EELBODE précise que la Commission a fait le choix de ce taux compte tenu des incertitudes quant à l'impact de la suppression de la collecte des déchets verts sur les tonnages d'ordures ménagères.

M. CARRE remarque que la baisse de cette taxe ne sera pas aussi importante que prévue. Il indique qu'à Armentières-en-Brie, la diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères et la suppression de la collecte des déchets verts est d'autant plus difficile à justifier auprès des habitants qu'il n'y a pas de réel gain financier.

M. GAUTIER en convient mais il souligne qu'il faut raisonner à l'échelle de tout le territoire et que dans la majorité des communes il n'y avait qu'une seule collecte des ordures ménagères par semaine, le cas d'Armentières-en-Brie figurant parmi les exceptions.

M. EELBODE ajoute que ces mesures ont permis de faire considérablement baisser le montant du marché de collecte.

M. PICAUD remarque qu'il n'y a pas de raisons que certaines communes soient avantagées par rapport à d'autres et confirme que si les élus n'avaient pas pris ces décisions, le montant du marché aurait explosé. Concernant le taux de la TEOM, il remarque que l'on manque d'information quant à ce qui va être décidé au SMITOM, d'où ce choix prudent.

M. CARRE maintient qu'il va être difficile d'expliquer aux habitants d'Armentières-en-Brie qu'avec un service réduit de moitié la taxe sera presque similaire.

M. PICAUD encourage les élus à valoriser le service rendu notamment pour toutes les communes qui ne disposaient pas de bacs d'ordures ménagères et qui en 2018 vont en être équipées, ce qui est nécessaire dans la mesure où la réglementation va changer.

M. GAUTIER indique que la prudence est de mise en 2018, mais que la diminution des dépenses pourra être répercutée en 2019 après un an de fonctionnement du nouveau système.

M. PICAUD remarque qu'en équipant tous les foyers de bacs d'Ordures ménagères, le tri sera mieux fait dans les bacs de tri sélectif.

M. EELBODE comprend M. CARRE, ayant essuyé en personne de nombreuses critiques d'habitants mécontents de ces différentes mesures. Il souligne qu'il s'agit-là d'un pari citoyen, dont on sera en mesure de dire, l'an prochain, s'il a été remporté.

M. GAUTIER se félicite de ce que le taux de la TEOM soit maintenu au fil des années dans une fourchette très restreinte.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,
MM. CARRE et HOURDE s'étant abstenus.***

T.E.O.M. : exonération de la SCI AFOBAT 77 (pour le C.F.A. du B.T.P.)

M. GAUTIER informe le Conseil que les établissements d'enseignement locaux que sont les collèges et lycées bénéficient de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il propose alors au Conseil de faire bénéficier la SCI AFOBAT 77 pour le Centre de Formation pour Apprentis du B.T.P. d'Ocquerre de ce même régime d'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget général 2018 : débat et vote

M. GAUTIER informe l'Assemblée que le travail de préparation de ce budget a été fait à partir des éléments communiqués pour le Débat d'Orientation Budgétaire puis il donne la parole à S. BLAIS, qui présente les grandes lignes de ce budget.

Mme DA SILVA quitte définitivement la séance.

Concernant l'avenir des actions du Syndicat mixte Marne-Ourcq et en particulier les Effaneaux, M. EELBODE donne la parole à M. ROUSSEAU.

M. ROUSSEAU indique qu'une nouvelle proposition de séparation des actifs est à l'étude, et que le Syndicat Mixte n'aura plus de moyen d'action à compter du 1^{er} avril. Il rappelle qu'il s'agit surtout de ne pas être bloqués en cas d'issue favorable au recours en justice. Il précise que les élus de l'agglomération Coulommiers Pays de Brie peuvent opter pour l'une ou l'autre des solutions, ou ne pas délibérer, auquel cas le droit des territoires s'appliquera.

M. EELBODE indique que le Budget a été élaboré de la manière la plus affinée possible, l'objectif n'étant pas d'opérer de grandes coupes mais d'ajuster les dépenses aux besoins.

En réponse à Mme GARNIER sur le contenu des frais d'étude. S. BLAIS précise que sont prévus notamment les frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour l'équipement sportif, l'aménagement de l'aire de grande capacité et également la part Pluvial des schémas directeurs.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 9 février dernier et sur avis favorable de la Commission, M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver le budget 2018 du Budget Général, voté par chapitres, avec des chapitres opérations, établi comme suit :

Fonctionnement	Dépenses/Recettes	14.933.237,92 €
Investissement	Suréquilibre de	1.489.216,90 €
	Dépenses	3.838.867,31 €
	Recettes	5.328.084,21 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Hôtels d'entreprises 2018 : débat et vote

S. BAIS présente les grandes lignes de ce budget.

M. GAUTIER indique que les principaux investissements envisagés concernent l'aménagement de la salle Meutey pour la mettre en capacité de recevoir différents types de manifestations.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 9 février dernier et sur avis favorable de la Commission, M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver le budget 2018 du Budget annexe Hôtels d'entreprises, voté par chapitres, avec des chapitres opérations, établi comme suit :

Fonctionnement	Dépenses/Recettes	391.323,90 €
Investissement	Suréquilibre de	566.813,33 €
	Dépenses	509.033,17 €
	Recettes	1.075.846,50 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone de Grandchamp 2018 : débat et vote

S. BAIS présente les grandes lignes de ce budget.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 9 février dernier et sur avis favorable de la Commission, M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver le budget 2018 du Budget annexe Zone de Grandchamp, voté par chapitres, avec des chapitres opérations, établi comme suit :

Fonctionnement	Dépenses/Recettes	379.425,00 €
Investissement	Suréquilibre de	29.589,94 €
	Dépenses	385.700,00 €
	Recettes	415.289,94 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe S.P.A.N.C. 2018 : débat et vote

S. BAIS présente les grandes lignes de ce budget.

M. EELBODE remarque que ce budget pourrait monter en puissance car dans les années à venir seront proposées des propositions d'assainissement semi-collectif dans les hameaux, selon les préconisations du futur schéma directeur.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 9 février dernier et sur avis favorable de la Commission, M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver le budget 2018 du Budget annexe S.P.A.N.C., voté par chapitres, avec des chapitres opérations, établi comme suit :

Exploitation	Dépenses/Recettes	99.342,21 €
---------------------	-------------------	-------------

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif 2018 : débat et vote

S. BAIS présente les grandes lignes de ce budget.

M. GAUTIER souligne le projet de recours à l'emprunt pour les importantes opérations à venir, le contexte étant très favorable.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 9 février dernier et sur avis favorable de la Commission, M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver le budget 2018 du Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif, voté par chapitres, avec des chapitres opérations, établi comme suit :

Exploitation	Dépenses/Recettes	6.836.794,62 €
Investissement	Dépenses/Recettes	14.898.795,48 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention relative à la mise à disposition d'un marché public de fourniture et d'acheminement d'électricité ainsi que les services associés avec l'UGAP : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. GAUTIER invite C. KUNDOLFF à présenter ce point.

C. KUNDOLFF rappelle au Conseil que la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité du 7 décembre 2010 a imposé notamment la disparition au 31 décembre 2015 des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité pour les points de comptage dont la puissance souscrite est strictement supérieure à 36KVA (tarifs Jaune et Vert) et par voie de conséquence, l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité.

Elle rappelle alors qu'au cours d'une précédente séance, le 27 mars 2015, le Conseil a autorisé le Président à signer une convention avec l'UGAP pour la mise à disposition d'un marché public de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les sites communautaires suivants :

- le Pôle de Services (108 KVA Tarif jaune), le Stade d'athlétisme M. Ostermeyer (96 KVA Tarif jaune), la Maison de Santé (48 KVA Tarif jaune), la cellule 4 de l'Hôtel d'entreprises (18kVA Tarif bleu) et le Gymnase R. Bricogne à Crouy sur Ourcq (36kVA Tarif bleu)
- et l'éclairage public de l'Hôtel d'entreprises (6kVA Tarif bleu), de la Zone de Grand Champ (6kVA Tarif bleu) et du quartier du Bruit de Lizy (36kVA Tarif bleu).

Ce marché arrivant à échéance le 31 décembre 2018, C. KUNDOLFF propose alors au Conseil, d'adhérer à la procédure d'achat groupé que relance l'UGAP pour assurer le renouvellement et la continuité de la fourniture d'électricité sur ces mêmes sites ainsi que sur la cellule 7-8 de l'Hôtel d'entreprises (18kVA Tarif bleu).

C. KUNDOLFF souligne que le recours au groupement d'achats permet de respecter les obligations de publicité et de mise en concurrence, la procédure de mise en concurrence étant réalisée par l'UGAP et permet en outre :

- une performance économique par la massification
- une sécurité technique concernant les fondamentaux de l'énergie
- une sécurité juridique en respectant la réglementation propre aux marchés d'énergie
- de susciter l'intérêt des fournisseurs.

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer la Convention relative à la mise à disposition d'un marché public de fourniture et d'acheminement d'électricité ainsi que les services associés avec l'UGAP, étant précisé que ce marché aura une durée de 3 ans (jusqu'au 31/12/2021).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège (année scolaire 2017/2018) : autorisation donnée au Président de signer la convention avec le Département

M. GAUTIER rappelle que le Pays de l'Ourcq met à disposition le Gymnase R. Bricogne aux élèves du collège du Champivert et le stade d'athlétisme aux collégiens des deux collèges du territoire et ce, depuis la mise en service de ces deux équipements. Il informe alors le Conseil que le Département soutient les collectivités pour les coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les collèges, pour la pratique de l'EPS et de l'UNSS et, que ce soutien est formalisé par convention. Il souligne que pour l'année scolaire 2017/2018, la participation financière du Département s'élève à 13.203 €.

M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à signer avec le Département la convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège (année scolaire 2017/2018) .

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création de deux postes à temps non complet d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives - Sport à l'école (26 heures hebdomadaires)

M. GAUTIER rappelle qu'actuellement, deux agents permanents de la Communauté de communes interviennent d'une part auprès du public scolaire à l'année pour animer des séances d'EPS dans les écoles du territoire, en co-intervention avec les enseignants, et d'autre part auprès des 6-14 ans pendant les vacances scolaires pour animer des semaines sportives. Il précise qu'un de ces agents est à 25 heures hebdomadaires et l'autre à 25,25 heures. Puis, il souligne que le planning de ces agents a été revu, dans la perspective de la modification des rythmes scolaires à la prochaine rentrée et, dans un souci d'harmonisation de leur temps de travail.

M. EELBODE invite par conséquent le Conseil à créer deux postes d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives à temps non complet de 26 heures hebdomadaires ; il remarque que la suppression des postes que ces agents occupent actuellement sera proposée au cours d'une prochaine séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création d'un poste à temps non complet d'Adjoint technique principal de 2ème classe (33 heures hebdomadaires)

M. GAUTIER informe le Conseil qu'un agent permanent à temps non-complet assure l'entretien ménager du gymnase R. Bricogne et des parties communes de la Maison de Santé à Crouy-sur-Ourcq. Puis, il souligne que le planning de cet agent a été revu, notamment compte tenu de l'ensemble des missions qui lui sont confiées sur les deux sites.

M. EELBODE invite par conséquent le Conseil à créer un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet de 33 heures hebdomadaires ; il remarque que la suppression du poste que cet agent occupe actuellement sera proposée au cours d'une prochaine séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GAUTIER remercie personnellement S. BLAIS pour tout le travail accompli sur le budget 2018.

CULTURE - TOURISME

Convention de résidence-mission dans le cadre du Contrat Local d'Enseignement Artistique : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PARIGI rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le 29 juin 2017, le Conseil l'a autorisé à signer une convention de résidence-mission avec d'une part, l'association EMAA dans le cadre d'un CLEA programmé de septembre 2017 à janvier 2018 et d'autre part, avec l'artiste Maxime Lacôme dans le cadre d'un CLEA programmé de mars à juillet 2018, les deux CLEA étant à dominante Musiques actuelles.

Il rend compte alors du désengagement du projet de l'artiste Maxime Lacôme et de l'obligation faite à la collectivité de lancer un nouvel appel à projet.

Sur proposition du Comité de pilotage réuni le 20 février, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer avec la compagnie Grand Dad's Garden une convention de résidence – mission « Musiques Actuelles » de mars à juillet 2018 définissant les modalités de l'accueil en résidence de l'artiste Grégory Mariscal.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Accord-cadre de location de matériel SON ET LUMIERE et prestations associées : autorisation donnée au Président de signer l'accord cadre et les marchés subséquents

M. PARIGI invite C. KUNDOLFF à présenter ce point.

C. KUNDOLFF rappelle que le Pays de l'Ourcq organise des manifestations et programme des spectacles à destination des habitants du territoire, avec notamment l'organisation d'une saison culturelle sur la période de septembre à juin et d'une proposition artistique durant l'été (actuellement ciné plein air). Il ajoute que la collectivité ne disposant pas d'équipement dédié ni de structure équipée pour l'accueil de spectacles, la programmation est effectuée dans des salles communales, espaces publics, lieux culturels (églises, chapelles,...) qui nécessitent, le cas échéant, des moyens techniques (location de matériel son et lumière et prestations associées).

Elle souligne alors que ces prestations sont actuellement assurées par la société MDS AUDIO, au titre d'un accord cadre attribué le 25 avril 2016 et que compte tenu de la continuité du besoin et de la prochaine échéance du contrat, le Pays de l'Ourcq a lancé une nouvelle procédure d'attribution avec les conditions suivantes.

L'accord-cadre est conclu avec un maximum annuel en valeur de 40.000,00 € H.T., soit, pour la durée maximum de l'accord-cadre (4 ans), un montant maximum de 160.000,00 € H.T.. Compte tenu de l'estimation globale, inférieure au seuil de passation des procédures formalisées de marchés publics, fixé à 221.000 € H.T. pour les marchés de services, le projet de marché a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte après publicité et mise en concurrence.

M. EELBODE rend alors compte de l'analyse des offres et invite le Conseil à l'autoriser à attribuer et à signer l'accord cadre de location de matériel son et lumière et prestations associées avec le soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir la société MDS Audio pour un montant maximal annuel de 40.000 € HT soit 48.000 € TTC, à signer ses avenants s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5 % ainsi que tous les marchés subséquents, et toute décision concernant leur exécution et leur règlement.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PARIGI indique que Marc ROGER, auteur accueilli en résidence durant six mois sur le territoire, va publier son roman chez Albin Michel, soulignant que le titre n'est pas encore public. Il ajoute que l'écrivain est très reconnaissant des conditions réunies pour finaliser un projet qu'il avait en gestation depuis 2012.

Il indique ensuite que le Département a sélectionné le collège Camille Saint-Saens, parmi quatre collèges seine-et-marnais, pour mettre en place un projet culturel musical, sur un an.

M. HOURDE quitte définitivement la séance.

AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Projet de construction d'un équipement sportif mixte Arts martiaux et tennis : organisation du concours de maîtrise d'œuvre

A la demande de M. PICAUD, C. KUNDOLFF expose ce point. Elle rappelle que suite au dernier Recensement des Équipements Sportifs réalisé par le Département et au constat des besoins en termes de pratique sportive, la Commission Affaires sociales, Santé et Sport a mené une réflexion qui a abouti à l'opportunité de création d'un équipement mixte Arts martiaux/Tennis, implanté sur le site du Bruit de Lizy dans la continuité du Pôle de Services.

C. KUNDOLFF informe le Conseil que compte tenu des premiers éléments d'approche du projet et notamment de coût prévisionnel de l'opération, ce projet nécessite la mise en œuvre d'un concours de maîtrise d'œuvre, l'estimation du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre dépassant les 221.000 € HT,

seuil des procédures formalisées de marchés publics de services.

Elle propose alors au Conseil d'autoriser le lancement et l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre avec cet objet et d'en préciser les conditions d'organisation, à savoir :

- arrêter à trois le nombre de candidats admis à participer au concours,
- arrêter la composition du Jury comme suit :
 - comme membres à voix délibérative, le Président de la Communauté de communes ou son représentant, les membres élus de la CAO, et en tant que membres ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats : un architecte proposé par la mission interministérielle pour la qualité de la construction publique et deux architectes proposés par l'ordre des architectes et (ou) le CAUE 77,
 - comme membres à voix consultative, le comptable de la collectivité, un représentant du ministère chargé de la concurrence et des agents de la Communauté de communes compétents dans la matière qui fait l'objet du concours et en matière de marchés publics,
- allouer aux architectes membres du Jury à voix délibérative une indemnité dont le montant sera librement négocié, dans la limite d'une enveloppe globale de 6.000 € HT,
- fixer à 20.000 € HT maximum par candidat ou équipe candidate le montant de la prime de participation au concours.

Elle invite en outre le Conseil à autoriser le Président à :

- constituer un groupe de travail,
- fixer les règles de fonctionnement du jury,
- prendre toute décision concernant la préparation du concours et le choix du lauréat ou de l'équipe lauréate,
- négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 30 I 6° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, après le choix du lauréat ou de l'équipe lauréate du concours
- inscrire les dépenses résultant de cette opération sur le budget de l'exercice et des exercices suivants.

M. EELBODE indique que les caractéristiques du projet seront données ultérieurement, mais qu'il s'agit ce soir d'organiser le concours de maîtrise d'œuvre.

Il se félicite de l'avancée de ce projet qui servira aux collégiens et lycéens du territoire. Il ajoute que la Communauté de communes en étudie le financement, un grand partenaire financier probable étant le Département.

Il salue avec Mme GLOAGUEN le travail de T. FAURE, qui a récemment intégré les équipes de la Communauté de communes, sur ce dossier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Au chapitre Aménagement numérique, M. LASCOURREGES fait une présentation des évolutions du réseau WiMAX prévues en 2018 : les communes ciblées par ce système bénéficieront de connexions à 10 mb/s au lieu de 2 mb/s aujourd'hui. Il indique que les communes concernées ont été contactées par courrier. Il informe les élus que les abonnés WiMAX actuels seront contactés par les fournisseurs d'accès, et que les autres habitants pourront trouver une liste des fournisseurs disponibles auprès de Semafor77 au 0969 390 777. Il indique qu'à terme, les abonnés bénéficieront d'un accès à 30 mb/s.

Convention relative au financement du réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH entre le Syndicat Mixte 77 Numérique et la Communauté de communes : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. LASCOURREGES rappelle au Conseil que Seine-et-Marne Numérique auquel le Pays de l'Ourcq adhère depuis 2013, a vocation à supporter une partie du financement des travaux de premier établissement du réseau FTTH soit directement sous sa maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du volet affermé, soit au travers de subventions d'équipement versées au délégataire, dans le cadre du volet concessif.

Il informe le Conseil qu'afin de formaliser l'engagement de la participation de la Communauté de communes au Programme Pluriannuel d'Investissement porté par Seine-et-Marne Numérique, le Syndicat propose à la Communauté de communes la passation d'une convention qui a pour objet de fixer d'une part, les modalités d'exécution de la programmation technique et financière des investissements de premier établissement du Réseau sur le territoire du Pays de l'Ourcq et d'autre part, les modalités et les échéanciers de versement de la participation financière de la Communauté de communes relatifs à ces investissements.

La programmation technique sur le territoire du Pays de l'Ourcq, résultat d'une concertation avec Seine-et-Marne Numérique, s'étend de manière prévisionnelle de 2019 à 2023. Elle comprend le déploiement de premier établissement du réseau. Le nombre de prises raccordables considéré est arrêté sur la base de l'étude préalable réalisée par le délégataire et prévue à la convention de délégation de service public.

M. DECHAMP demande s'il est possible de recourir à l'emprunt pour financer cette opération, qui est un projet structurant.

M. EELBODE le confirme et indique toutefois que le montant sera à verser sur plusieurs années, selon la proposition du Syndicat mixte. Il est satisfait de cet heureux dénouement, car alors que la Communauté de communes a adhéré parmi les premières au Syndicat Mixte, le Pays de l'Ourcq devait initialement figurer parmi les derniers territoires fibrés.

M. LASCOURREGES confirme que le calendrier de travaux a ainsi été avancé de trois ans. Il présente ce calendrier et indique que 60% des foyers du territoire sera raccordé en 2019, soit une commercialisation en 2020.

En réponse à M. MEHEUT qui demande si les lignes seront enfouies ou aériennes, M. LASCOURREGES répond que les deux solutions sont envisagées à ce jour. Il rappelle qu'une fois la fibre installée les foyers devront faire la démarche de s'y connecter.

M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à signer avec le Syndicat Mixte 77 Numérique la convention relative au financement du réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. LASCOURREGES invite les communes ayant des difficultés avec le réseau Orange à lui en faire part le plus précisément possible car il doit rencontrer prochainement le représentant Orange pour les collectivités.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier institutionnel

M. EELBODE informe le Conseil que la prochaine réunion de Conseil pourrait avoir lieu fin avril début mai et que la date reste à confirmer.

Sport

M. EELBODE annonce que les inscriptions sont toujours ouvertes à la Piscine pour les activités Aquabiking et Leçons de natation (enfants et adultes), et qu'il reste quelques places pour l'aquagym, la Natation Forme et détente, et les Bébés Nageurs

CIAS

M. EELBODE informe les élus que la Maison des Enfants propose régulièrement des temps d'échange "Pause café" afin de permettre aux parents de s'exprimer, partager et dédramatiser le quotidien avec leurs enfants, en trouvant une écoute attentive auprès des autres parents et d'une éducatrice de jeunes enfants. Il annonce la prochaine date : vendredi 16 mars, de 9h à 11h, sur le thème : « Être parent, pas toujours facile ».

Culture

M. EELBODE indique enfin que samedi 7 avril à 20h30, à Lizy-sur-Ourcq (Eglise Saint-Médard), le Pays de l'Ourcq propose le Concert d'orgue, Bach / Vivaldi / Vierne, interprété par Michaël Matthes de l'Ensemble FA7.

Environnement

M. EELBODE informe les élus que samedi 24 mars, le Pays de l'Ourcq et le SMITOM proposent une journée découverte des techniques de prévention et de valorisation des déchets verts au jardin : tonte mulching, broyage, paillage, compostage... Au programme : démonstrations, expositions, conseils, et tombola. Il invite ses collègues élus à le retrouver à 11h30.

Union des Maires

Mme CALDERONI indique que l'Union des Maires propose la création d'un GIP pour les gens du voyage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 23h30.

Le secrétaire, M. CARRE.

